

HEIN?

**POUR QUE LA MUSIQUE
RESTE UN PLAISIR,
PRÉSERVONS NOTRE
AUDITION**

www.agi-son.org



60 db (A)-TV, conversation
80 db (A)-Sonnerie de téléphone
85 db (A)-Seuil de risque
95 db (A)-Marteau-piqueur
100 db (A)-Limite des niveaux des mp3 en France
105 db (A)-Limite des niveaux de concert en France
120 db (A)-Seuil de douleur
140 db (A)-Avion au décollage

agi son

agir pour une bonne gestion sonore





AGI-SON, AUDIENS, la FNEIJMA, les CEFEDEM, les CMFI et les ESPE

présentent

« LA GESTION SONORE AU SEIN DES ORGANISMES DE FORMATION »

Compte-Rendu

Le mardi 5 novembre 2013 de 14h à 17h

*au Centre National des Variétés et du Jazz, 9 boulevard des Batignolles
75008 Paris*

Intervenants (sous réserve): Bertrand Furic (AGI-SON), Serge Ceccaldi (FNEIJMA), François Journet (CEFEDEM), Alain Desseigne (CFMI), Chantal Richard (Groupe Audiens), François Giroux (ESPE).

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>

Membres fondateurs : Fédélima— Prodiss - Synpase — Synapss - Synptac — SFA — SNAM-CGT - Fédération des syndicats CGT du spectacle



PRÉSENTATION DES PERSONNES ET STRUCTURES PRÉSENTES.

Chantal RICHARD, chargée de mission Politique Prévention du *Groupe Audiens*.

Le Groupe Audiens, partenaire actif d'AGI-SON, est une structure de protection sociale dédié aux professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Chantal Richard, Chargée de Mission Politique Prévention, souligne l'engagement de son groupe en faveur d'une politique de prévention de la santé au travail, notamment par la création de son centre de Santé René Laborie, situé au cœur de Paris, qui propose des bilans de santé spécifiques ; 1000 bilans ont été effectués en 2013. Ces bilans d'une heure sont orientés selon les facteurs de risques de chaque intermittent affilié et se font sur la base de l'écoute qui permet des orientations et des préconisations au plus proche de la réalité de chacun. Chantal Richard appuie le fait que l'expertise du groupe Audiens rayonne désormais au niveau national grâce à des partenariats avec des Centres de Santé en région (Lyon, Marseille, Nice, Nancy, Stasbourg, Bordeaux, Montpellier) et qu'il envisage même une implantation dans les DOM-TOM.

Alain DESSEIGNE, président du Conseil National des *CFMI* et directeur du CFMI de Lyon et Laurent GARDEUX, directeur du CFMI d'Orsay.

Les CFMI sont des centres de formations des musiciens intervenants en milieux scolaires. Ils ont été créés, il y a 30 ans, pour permettre à tous les élèves de l'école maternelle et élémentaire d'avoir une pratique musicale à l'école. Les musiciens intervenants, *dumistes*, sont des artistes qui conçoivent leurs actions d'éducation musicale dans un partenariat avec les enseignants de l'école primaire et les forces vives culturelles et artistiques sur leurs terrains d'exercice. Les *dumistes* sont des artisans de la démocratisation des pratiques artistiques, ils proposent un modèle d'artistes professionnels unique à l'échelle de l'Europe.

François GIROUX, coordination des intervenants éducation musicale à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (*ESPE*, ex IUFM), de l'Académie de Paris.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République se donne pour objectif de mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et de faire évoluer les pratiques pédagogiques. A cet effet, elle instaure les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE), qui sont désormais chargées de la nouvelle formation professionnelle des enseignants.

Depuis le **1er septembre 2013 la création de l'ESPE de Paris** répond à cette ambition de réforme de la formation des professionnels de l'éducation.

En collaboration étroite avec ses partenaires académiques, les établissements d'enseignement supérieur parisiens et les professionnels du terrain, cette nouvelle école propose une formation articulant des enseignements théoriques et pratiques et des périodes de stage, permettant aux futurs enseignants d'entrer progressivement dans le métier.

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / http://www.agi-son.org



François JOURNET, directeur du CEFEDM Rhône-Alpes.

Le Centre de Formation des Enseignants de la Musique Rhône-Alpes a été créé en 1990 à l'initiative du Ministère de la Culture. C'est l'un des deux premiers centres à ouvrir ses portes dans le cadre d'une politique à long terme de l'Etat visant à promouvoir des études supérieures centrées sur la formation des professeurs de l'enseignement spécialisé. Dans son action, le CEFEDM s'attache particulièrement à mener une réflexion sur les défis complexes auxquels l'enseignement spécialisé de la musique est confronté aujourd'hui et essaie de proposer des solutions pour y répondre (pratiques collectives, culture musicale, didactique de la musique,...). Une part importante de son action porte sur les pratiques des amateurs et sur la diversité des genres musicaux dans l'enseignement.

Aujourd'hui le Centre est porteur de trois missions :

- Formation des professeurs de musique à travers les programmes de formation initiale, formation continue diplômante, formation professionnelle continue.
- Recherche : par des publications, des contributions de chercheurs, des propositions alternatives... constituer un espace et des éléments de réflexions sur tous les domaines liés aux enseignements artistiques.
- Ressources : lieu d'échanges, de débats, d'information de documentation à même de contribuer à la construction de l'identité professionnelle des enseignants de la musique.

Serge CECCALDI, président de la FNEIJMA.

Créée par cinq écoles de jazz parmi les plus importantes de l'époque, après plusieurs mois de réflexion et de concertations, la fédération naît officiellement le **12 janvier 1990**, sous le sigle «F.N.E.I.J. », abréviation de « Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz ».

Dès 1992, ces structures de plus en plus traversées par d'autres courants musicaux, ouvraient la fédération à de nouveaux membres orientés vers le rock et la chanson et adaptaient son intitulé qui devint : la Fneij/musiques actuelles. En 2005, la FNEIJ/Musiques Actuelles devient statutairement la FNEIJMA.

La FNEIJMA fédère des écoles et lieux de formation installés sur tout le territoire national et engagés dans une charte qui, tout en respectant leur diversité et leur originalité, précise les conditions éthiques, matérielles et professionnelles de leurs activités. Conventionnée avec l'Etat et le Centre National Chanson, Jazz, Variétés (CNV), la Fneijma participe activement à la structuration du secteur.

La Fneijma est très impliquée dans le Conseil Supérieur des Musiques Actuelles, dans le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA), et au sein de AGI-SON (membre depuis 2000). Elle est également très présente dans les initiatives du réseau européen des écoles. EMMEN (European Modern Music European Network).

Aujourd'hui, la FNEIJMA rassemble plus de 35 structures de formation, soit plus de 9 000 élèves, stagiaires ou étudiants et plus de 600 artistes-enseignants réguliers de toutes les disciplines et autant d'occasionnels.

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / http://www.agi-son.org



Sébastien BERANGER, *La Muse en Circuit*.

Centre national de création musicale créé autour de Luc Ferrari en 1982, et dirigé depuis 2013 par Wilfried Wendling, La Muse en Circuit est un espace dédié aux musiques contemporaines, qu'elles soient électroacoustiques, mixtes ou instrumentales. Ses studios accueillent compositeurs et instrumentistes, mais également des artistes dont les préoccupations croisent celles

de la musique liée aux technologies (spectacle vivant, installations, performances...). La Muse en Circuit, à travers ces « résidences », donne les moyens de l'expérimentation et propose un accompagnement artistique et technologique qui peut trouver, dans le cadre de sa saison de diffusion, une programmation notamment lors de son festival Extension. Elle organise tous les deux ans le concours international Luc Ferrari dédié à l'art radiophonique. La transmission et la formation sont une part importante de ses activités. Ces « pédagogies » s'inscrivent aussi bien dans le champ de l'enseignement généraliste, de l'enseignement spécialisé, qu'en direction du grand public. La Muse en Circuit développe un travail de recherche et de « veille » technologique, indispensable pour faire vivre l'art musical de demain. Enfin le label discographique Alamuse est une autre manière de valoriser tous ce travail et les œuvres qui en sont issues et de les transmettre au public.

Emmanuel BOIS, responsable du Pôle gestion sonore, prévention des risques auditifs et action culturelle du *RIF*.

C'est une association fédérative régionale ayant pour but de structurer durablement le secteur des musiques actuelles/amplifiées en Ile de France, et d'en favoriser le développement. Elle réunit huit réseaux d'acteurs représentant plus de 200 lieux et associations de musiques actuelles/amplifiées. Les actions du RIF se définissent autour de quatre grands pôles :

- Pôle ressources professionnelles au service des réseaux et de leurs adhérents,
- Pôle aide au développement d'artistes,
- Pôle observation et analyse du champ des musiques actuelles/amplifiées en Ile de France,
- Pôle gestion sonore, prévention des risques auditifs et action culturelle.

Dans le cadre de ce pôle, il s'agit de :

- Sensibiliser les spectateurs, les musiciens amateurs et professionnels, et les salariés des lieux de musiques actuelles aux enjeux de la gestion sonore,
- Sensibiliser les populations adolescentes par des actions pédagogiques innovantes et multipartenariales,
- Participer à la réflexion nationale sur le sujet,
- Développer un travail de veille juridique, sanitaire et pédagogique,
- Développer des projets autour de l'éducation sonore et musicale.

Carine JEANTON, Formatrice en technique sonore - Directeur du son - Conseillère musicale et technique.

Louise EDDE, assistante de Pierrette Cazorla, responsable du Comité des programmes du *CNV*.

Le CNV tire son origine du Fonds de Soutien Chanson, Variétés, Jazz, association fondée en 1986 par des producteurs de spectacles avec le plein appui du ministère de la Culture, pour favoriser l'essor de l'économie du spectacle vivant musical. La mission du CNV est de soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets. La Commission 3 « Structuration et développement professionnel », soutien les projets d'AGI-SON depuis 2007.

AGI-SON - AGIr pour une bonne gestion SONore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / http://www.agi-son.org



Bertrand MOUGIN, responsable des formations de l'IRMA.

Le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (Irma) est une association loi 1901 (J.O du 16 avril 1986) conventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication et soutenue par les organismes de la filière musicale.

Depuis 1994, il regroupe le *CIJ* (Centre d'information du jazz), le *CIMT* (Centre d'information des musiques traditionnelles et du monde), le *CIR* (Centre d'information rock, chanson, hip-hop, musiques électroniques). Depuis son installation, en 2000, rue Soleillet (20e arr.), l'Irma a ouvert un centre de ressources et de documentation (*CRD*) ouvert au public.

L'Irma est un organisme ouvert à tous les acteurs des musiques actuelles pour leur information, leur orientation, leur conseil ou leur formation. L'Irma constitue un pôle de référence national assurant une mise à disposition de ressources expertisées. L'Irma est une interface entre toutes les composantes du monde de la musique, un lieu d'échange et d'outillage pour la structuration des pratiques et des professions.

L'Irma intervient dans le domaine de la formation professionnelle depuis 1990. Cette antériorité lui a donnée une position innovante dans le domaine des formations pour les musiques actuelles et ainsi d'être à l'origine de nombreuses initiatives en créant les premiers modules sur le management d'artistes et en assurant la responsabilité pédagogique du premier cycle long qualifiant à Issoudun (Manager du Monde de la Musique). Elle a aussi développé de nombreuses collaborations au sein et à l'extérieur de son réseau permettant, à la fois, de largement diffuser ses modules et de contribuer à l'émergence d'autres opérateurs de formations.

Membre associé d'AGI-SON, c'est assez logiquement que l'IRMA est devenu l'un des organisme agréé pour mettre en place la formation délivrant le Certificat de Compétences Professionnelles à la gestion sonore (CCP).

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901
SIRET N°451548341 00010
Code APE 9499Z
6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13
info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



Bertrand FURIC, président d'AGI-SON, excuse Bernard Descotes (PESM Bourgogne). Néanmoins ce dernier a souhaité faire part de son sentiment quant aux outils d'AGI-SON qu'il trouve trop marqué « musiques actuelles ».

Bertrand Furic excuse également l'association des Conservatoires de France dont les membres n'étaient pas disponibles.

Il remercie le CNV de nous accueillir pour ce RDV Pro et salue leur complicité avec AGI-SON et leur soutien sans faille depuis des années.

Il remercie également Chantal Richard du Groupe Audiens que nous invitons régulièrement sur nos rencontres professionnelles. Ainsi, elle informe sur les possibilités offertes par le Groupe Audiens et plus particulièrement l'espace santé René Laborie.

Enfin, il remercie les différents intervenants et personnes présentes.

PRÉAMBULE

L'association AGI-SON : sa création est liée à la sortie du décret 98-1143 dit « décret lieux musicaux ». Il rappelle que l'association est un organisme paritaire qui regroupe, aussi bien des syndicats d'employeurs que des syndicats de salariés. Mais aussi des fédérations de salle, d'écoles de musique et l'ensemble de ses relais régionaux.

L'association AGI-SON œuvre pour une meilleure gestion sonore dans le spectacle vivant musical et s'emploie à sensibiliser, informer et former les professionnels de ce secteur professionnel mais également le grand public. Pour ce faire, l'association doit travailler sur différents fronts et à tous les stades d'éducation et de formation qui permettent qu'un maximum de personnes ait des notions concernant la gestion sonore. C'est pourquoi les actions d'éducation au sonore sont importantes mais il est également indispensable que les jeunes musiciens et futurs prescripteurs de formations, qui seront dans la transmission de savoir maîtrisent le sujet pour s'en faire l'écho dans leurs interventions.

AGI-SON s'est donc doté de différents outils :

- Une Campagne nationale de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique, diffusée dans le cadre du Mois de la gestion sonore (novembre),
- Le « Guide pour une bonne gestion sonore » (Ed. IRMA),
- Un DVD d'éducation au sonore : « Hein ? DVD de sensibilisation et de prévention des risques auditifs liés à l'écoute et la pratique des musiques actuelles » (Ed. AGI-SON/CRDP Poitou-Charentes/EAV),
- Le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) pour une bonne gestion sonore,
- Une Campagne de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute du baladeur/MP3 diffusée par les collectivités, régions de transports, villes, etc.,
- Le KitPro : site internet complet, simple d'utilisation et ergonomique (<http://kitpro.agi-son.org/>).

L'ensemble de ces outils ne sont pas destinés uniquement au secteur des musiques amplifiées mais concernent tous les musiciens et publics. Nous vivons dans une société de plus en plus bruyante et il est nécessaire que chacun prenne conscience des risques induits par les pratiques liées à la musique. Il est toujours difficile de sensibiliser sur des pratiques qui concernent la sphère du plaisir et du loisir, mais si nous continuons à démultiplier les actions d'informations, de plus en plus de personnes seront sensibles à la question et se feront le relais d'un discours de prévention.

Il s'agirait donc de sensibiliser les étudiants en 3ème cycle de manière générale, d'informer les professionnels (enseignants) qu'ils sont soumis à une directive européenne sur le bruit au travail qui leur impose de se protéger afin de préserver l'un de leur outil de travail essentiel : leur ouïe. Et enfin, les prescripteurs de formations doivent absolument se faire le relais de l'ensemble de ces informations auprès de leurs élèves.

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



ÉCHANGES

- La difficulté de sensibiliser les élèves au-delà de la simple écoute est posée : Est-ce que c'est un discours qu'ils vont entendre ? Comment s'assurer qu'ils agiront en conséquence ?
- Il y a aussi la problématique des lieux non adaptés qui ne permettent pas d'être dans de bonnes conditions d'écoute et de pratique et n'aident donc pas à une bonne gestion sonore, voir à se prémunir des risques auditifs.
- L'environnement culturel peut également avoir un impact : on peut constater un changement des comportements selon que l'on se trouve dans un orchestre contemporain ou un orchestre symphonique par exemple.
- La « dose de son » a un impact évident et il est toujours difficile d'évaluer cet aspect selon que les personnes vivent et travaillent dans un environnement bruyant, si elles prennent les transports en commun ou mettent leur sonorisation à fond dans leur véhicule, etc.
- Faire prendre conscience par l'écoute (qualité sonore, identification des pertes de fréquences, etc.) est une entrée pertinente à développer.

On ne peut malheureusement être que dans la transmission du message et des bonnes pratiques, mais que l'on ne peut en aucun cas être assuré que ces conseils seront suivis d'effets. Il s'agit de responsabiliser les différents publics ; certains seront sensibles au discours, d'autres considéreront que ce problème n'en est pas vraiment un, ou qu'ils ne souhaitent pas s'en prémunir.

Il est à noter également que la transmission se fera de manière différente selon la sensibilité de l'intervenant. L'intervenant doit prendre en compte son public et adapter son discours et les outils de transmission aux personnes qu'il a en face de lui. Néanmoins, les mentalités ont changé depuis quelques années et on constate des modifications dans les comportements. Depuis 10 ans, un gros travail de sensibilisation et d'information a été effectué ; on a vu naître un guide de l'AFO (Association Française des Orchestres), sont apparus des plaques de plexi ou des capots dans les fosses, etc.

On note également l'intégration d'une question sur le sujet dans l'épreuve pour l'obtention du diplôme du MIMA.

En conclusion :

- Doivent être touchés par le sujet :
 - o Les organismes de formations
 - o Les enseignants
 - o Les prescripteurs de formations
- Il s'agit d'effectuer un travail de sensibilisation sur le long terme et il serait intéressant de solliciter le ministère de la Culture pour un rendez-vous (l'opportunité d'inviter le ministère de la Santé est posée), afin d'intégrer ces questions dans un référentiel de compétences. Et si c'est déjà le cas, il serait alors utile de mieux valoriser cet aspect des compétences à acquérir qui peut parfois être passé sous silence ou minoré. Personnes à sensibiliser au ministère de la culture :
 - o Agnès Toullieux
 - o Philippe Ribour
 - o Didier Bruno
 - o André Caillot
- Il faut également impliquer les actions culturelles des collectivités et l'Association des Maires de France.

AGI-SON - AGI pour une bonne gestion **SON**ore- Association loi 1901

SIRET N°451548341 00010

Code APE 9499Z

6, rue Duchefdelaville, 75013 PARIS - Tel : 01.44.23.82.13

info@agi-son.org / <http://www.agi-son.org>



-Les organismes de formations doivent s'appropriier le sujet et intégrer une partie des contenus du Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) à la gestion sonore selon leurs possibilités. L'intégration complète du CCP (délivrance d'un diplôme) dans les cursus reste la solution idéale et il est possible de s'adresser aux organismes de formations agréés pour mettre en place cette formation. Toutes les informations sont sur le site Internet d'AGI-SON en suivant ce [lien](#).

-La nécessité d'avoir des personnes compétentes en tant que formateurs sur l'ensemble du sujet de la gestion sonore et de la prévention des risques auditifs induit qu'une nouvelle formation de formateurs sera utile dans un avenir proche.

AGI-SON a déjà un « poul » de formateurs issus de la formation de formateurs de 2008 dont voici la liste :

NOM	PRÉNOM	STRUCTURE	FONCTION	RÉGION
Bichasclé	Thierry	Les Abattoirs	Régisseur	Rhône Alpes
Boyat	Franck	Cave à Musique	Formateur / coordinateur	Bourgogne
Chatelus	Cédric	Radio France	Ingénieur du son / acousticien	Île de France
Colliot	Nathalie	l'ARA	Chargée de Com / Chargée des mission Education au Sonore en lien avec le réseau RAOUL	Nord Pas de Calais
Devinant	Frédéric	NACRE	Responsable de projets	Rhône Alpes
Finand	Frédéric	Ecole Nationale de Musique	Formateur / technicien	Rhône Alpes
Furic	Bertrand	Le Brise Glace	Directeur	Rhône Alpes
Gonce	Philippe	Jam Conseil	Consultant / formateur / régisseur	Île de France
Kempton	David	Association Youz	Coordinateur	Bourgogne
Lecoq	Laurent	RIF	Musicien / sonorisateur / intervenant	Île de France
Levecq	Jacky	DDASS de Savoie	Ingénieur principal d'étude sanitaire	Rhône Alpes
Thomas	Lionel	Cave à Musique	Régisseur	Bourgogne et Rhône Alpes

Il est à noter que certaines de ces personnes ne sont plus dans les structures indiquées dans le tableau et, pour certaines nous les avons suivies et elles sont en capacité d'intervenir mais pour les autres nous n'avons plus du tout de contact ; pour toute précision, merci de contacter AGI-SON.